



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives  
Sous-direction de l'action éducative  
Bureau de la santé et de l'action sociale  
DGESCO C2-2  
n° 2020-0076  
Affaire suivie par :  
Bérénice HARTMANN  
Tél : 01 55 55 14 97  
Mél : [berenice.hartmann@live.fr](mailto:berenice.hartmann@live.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **02 OCT. 2020**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse  
et des sports

à

Mesdames les rectrices et messieurs  
les recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

À l'attention de mesdames et messieurs  
les chefs d'établissement

À l'attention de mesdames les inspectrices et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré

**Objet :** Guide d'accompagnement « Éducation à l'alimentation et au goût » à destination des équipes pédagogiques et éducatives des écoles, collèges et lycées

L'éducation à l'alimentation prévue par le code de l'éducation (article L. 312-17-3) est renforcée dans le cadre de la stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022 et de la loi EGalim du 1er novembre 2018.

L'éducation à l'alimentation et au goût répond à un objectif de santé publique - lutte contre le surpoids, l'obésité et la sédentarité – dans le cadre des enjeux de développement durable. Elle concerne les élèves en tant que futurs citoyens pour aller vers l'adoption de pratiques alimentaires responsables pour l'environnement et favorables à leur santé.

Cette éducation fait partie des objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et mobilise l'ensemble des programmes d'enseignement. Elle permet aux équipes éducatives et pédagogiques d'aborder l'alimentation dans l'ensemble de ses dimensions (nutritionnelle, sensorielle, culturelle et patrimoniale, environnementale et écologique) et consolide le lien entre les apprentissages fondamentaux et les éducations transversales.

Enfin, l'éducation à l'alimentation et au goût permet de susciter la participation des élèves dans le projet d'école ou d'établissement pour mener des actions en lien avec la communauté éducative. Ils peuvent être mobilisés dans le cadre des instances telles que le conseil de vie collégienne (CVC) et le conseil de vie lycéenne (CVL) mais encore en tant qu'ambassadeurs-santé ou éco-délégués.

Un vade-mecum d'accompagnement à la mise en œuvre de l'éducation à l'alimentation et au goût ainsi que des ressources et des outils éducatifs sont disponibles sur le portail dédié du site Eduscol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/pid32788/education-a-l-alimentation-et-au-gout.html>

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour déployer cette éducation transversale qui participe, in fine, à la réussite des élèves.

**Pour le ministre et par délégation  
le directeur général de l'enseignement scolaire**

  
**Edouard GEFFRAY**